Couëtron-au-Perche

Bulletin municipal

2018

www.couetronauperche.fr

14 juillet 2018 - Saint Avit

Ciné Couëtron 2018 - Oigny

Fête médiéval 2018 - Arville

Brocante 2018 - Saint Agil

Moiss Bat Cross - Souday

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers amis

La commune nouvelle fonctionne depuis un an …

Nous avons maintenant pris un rythme de croisière et je tiens à remercier les agents des services administratifs et techniques ainsi que les maires délégués et les élus qui m'entourent et me soutiennent.
Pendant cette première année, nous avons appris à travailler ensemble au sein de l'équipe municipale, à connaitre les habitants, qui sont aujourd'hui 1073 d'après les statistiques de l'INSEE, à découvrir le nouveau territoire, à construire et à suivre les dossiers un à un.
N'oubliant pas pour autant les objectifs que nous nous étions fixés :

- Renforcer la mutualisation des services administratifs et techniques.
- Réaliser des économies d'échelle.
- Maintenir, développer les commerces de proximité ainsi que l'artisanat.

Certains de ces objectifs sont atteints, d'autres restent encore à améliorer mais dans l'ensemble nous pouvons dire que notre équipe a bien travaillé.

En ce qui concerne les travaux qui ont été réalisés tout au long de cette année, une présentation détaillée vous en a été faite lors des vœux le 11 Janvier 2019 au siège de Couëtron-au-Perche à la salle des fêtes de Souday et synthétisée dans le présent bulletin. Vous trouverez toutes les informations en détail sur le site de notre commune www.couetronauperche.fr

Désormais, nous agissons ensemble pour élaborer des projets communs, imaginer et construire le développement de notre territoire en gardant toujours à l'esprit que nous devons avancer avec détermination et avec réalisme.

Réalisme, car dans un contexte financier qui demande aux collectivités de réduire leurs dépenses, nous sommes en pleine incertitude et cela impose une grande prudence pour aller de l'avant et investir.
Cette année a été riche en évènements organisés par tous les bénévoles des associations, les commerçants les artisans et les agriculteurs de Couëtron-au-Perche. Je ne les remercierai jamais assez pour l'enthousiasme, le dynamisme qu'ils apportent lors de toutes ces manifestations.

Puisse 2019 être une année prospère, que votre santé soit préservée, que cette année soit riche de joie, de promesse, de partage et de paix.
En un mot, je souhaite à toutes et tous la réalisation de vos vœux les plus chers.

Jacques GRANGER

Le conseil municipal

Maire : Jacques GRANGER

Adjoint(e)s : Olivier ROULLEAU, Nadine AUBERT, Henri LEMERRE, Josse DE WAILLY, Nicolas ROULLEAU

Conseiller(e)s :

Aurelie ADAM
Bernard AUGIS
Xavier BAUDOIN
Jean Michel BEAUCHAMP
Thierry BESSE
Gwénaël BIRLOUEZ
Audrey BONNOUVRIER
Martine CALLU
Patrice CHAMPDAVOINE
Didier CROISSANT
Michel DAUSY
Agnes DE PONTBRIAND
Didier ESNAULT
Gillian EVERED
Jean Pierre FUSIL
Karine GLOANEC MAURIN
Guy GOURDET
Virginie GRENET
Jean HERSEMEULE
Yves JACQUET
Sébastien LECOMTE
Dominique LOURDEL
Nadia PECQUEUR
Christiane PÉRAL
Bertrand PIAU
Stéphanie PICHOT
Gérard REGOURD
Jean RONCIER
Arnaud ROULLIER
Joël SAISON
Stéphanie SCOTTI MONTOIRE
Jean Claude THUILLIER
Isabelle VADÉ
Myriam VANDENBERGUE
Florent VIOLANTE
Joseph VIVET

Mairie :

6, rue de la Mairie - Souday
41170 Couëtron-au-Perche

02 54 80 93 18
mairie@couetronauperche.fr

Lundi de 10 h à 12 h

Mercredi de 10 h à 12 h

Vendredi de 16 h à 18 h

Mairies annexes :

Arville : 02.54.80.86.38
Lundi de 14 h à 17 h

Oigny : 02.54.80.76.92
Vendredi de 14 h à 17 h

Saint-Agil : 02.54.80.94.13
Mardi de 14 h à 18 h
Vendredi de 8 h 30 à 12 h

Saint-Avit : 02.54.80.92.44
Jeudi de 14 h à 18 h

Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2017, la commune nouvelle de Couëtron-au-Perche a été créée le 1er janvier 2018 regroupant les communes d'Arville, Oigny, Saint-Agil, Saint-Avit et Souday, toutes membres de la communauté de communes des Collines du Perche.
Durant la période transitoire, c'est-à-dire avant le renouvellement des conseils municipaux, prévu en 2020, le conseil municipal de la commune nouvelle est composé par addition de chacun des conseils municipaux des communes fondatrices (CGCT, L.2113-7), soit 43 membres. Après le renouvellement des conseils, le nombre de conseillers municipaux sera fixé conformément aux dispositions du CGCT :

- 19 conseillers municipaux à compter de 2020 (strate démographique supérieure à titre dérogatoire),
- 15 conseillers municipaux à compter de 2026.

Suite aux élections du 8 janvier 2018, la municipalité de Couëtron-au-Perche est donc composée d'un maire, des maires délégués qui sont élus adjoints de la commune nouvelle.

Les adjoints des communes historiques sont devenus adjoints délégués des communes déléguées.
Par délibération du 8 janvier 2018, le conseil municipal de la commune nouvelle de Couëtron-au-Perche a décidé de créer un conseil communal au sein des cinq communes déléguées, constitué des conseillers municipaux en exercice au 31 décembre 2017.
Les compétences de la commune déléguée sont celles dévolues par la loi et font l'objet d'une délégation particulière de la part de commune nouvelle. Les communes déléguées ne disposent pas de budget.

Les commisions municipales ont pour rôle de préparer et d'examiner les affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal.

MAPA (Marchés publics) : J. GRANGER, O. ROULLEAU, T. BESSE, H. LEMERRE, N. ROULLEAU, A. ROULLIER, J. WARNIER de WAILLY

FINANCES : J. GRANGER, O. ROULLEAU, A. ADAM, J. HERSEMEULE, Y. JACQUET, JC. THUILLIER, J. VIVET

BATIMENTS : J. GRANGER, O. ROULLEAU, D. CROISSANT, D. ESNAULT, C. PERAL, J. SAISON, J. WARNIER de WAILLY

VOIRIE : J. GRANGER, O. ROULLEAU, B. AUGIS, T. BESSE, . CHAMPDAVOINE, M. DAUSY, G. GOURDET, J. VIVET

MATERIELS : J. GRANGER, O. ROULLEAU, JM. BEAUCHAMP, N. ROULLEAU, J. SAISON, J. WARNIER de WAILLY

AFFAIRES SCOLAIRES : J. GRANGER, O. ROULLEAU, A. ADAM, N. AUBERT, A. BONNOUVRIER, V. GRENET, M. VANDENBERGUE, F. VIOLANTE

AMENAGEMENT du TERRITOIRE (urbanisme et PLUI) : J. GRANGER, O. ROULLEAU, D. CROISSANT, A. DE PONTBRIAND, H. LEMERRE, J. RONCIER

ENVIRONNEMENT (eau et assainissement) : J. GRANGER, O. ROULLEAU, X. BEAUDOIN, JM. BEAUCHAMP, T. BESSE, D. CROISSANT, G. GOURDET, J. VIVET

COMMUNICATION : J. GRANGER, O. ROULLEAU, N. AUBERT, A. BONNOUVRIER, A. DE PONTBRIAND, G. EVERED, JC. THUILLIER

FÊTES et CEREMONIES : J. GRANGER, O. ROULLEAU, M. CALLU, D. LOURDEL, S. PICHOT, I. VADE

CULTURE et TOURISME : J. GRANGER, O. ROULLEAU, A. BONNOUVRIER, A. DE PONTBRIAND,K. GLOANEC MAURIN, V. GRENET, H. LEMERRE

CIMETIERE : J. GRANGER, O. ROULLEAU, A. ADAM, A. DE PONTBRIAND,D. ESNAULT, N. PECQUEUR, J. WARNIER de WAILLY

ACTIONS SOCIALES (présence verte, aides d'urgence..) : J. GRANGER, O. ROULLEAU, A. ADAM, N. AUBERT, A. DE PONTBRIAND, H. LEMERRE, B. PIAU, F. VIOLANTE

Représentant Communauté de communes
Jacques GRANGER, Karine GLOANEC-MAURIN, Henri LEMERRE, Josse WARNIER de WAILLY, Olivier ROULLEAU, Bernard AUGIS, Guy GOURDET, Agnés De PONTBRIAND

Budget primitif commune 2018

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- de ne pas augmenter la fiscalité,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

La commune de Couëtron-au-Perche compte 1 066 habitants au 1er janvier 2018 contre 1 072 habitants au 1er janvier 2017 par addition du nombre d'habitants des 5 communes historiques (Chiffres INSEE).

Ce budget intègre le maintien de la DGF allouée aux communes fondatrices en 2017, majorée de 5% conformément à la loi de finances 2018. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.
Pour mémoire, le budget primitif 2018 correspond à l'addition des prévisions des cinq communes d'Arville, Oigny, Saint-Agil, Saint-Avit et Souday.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

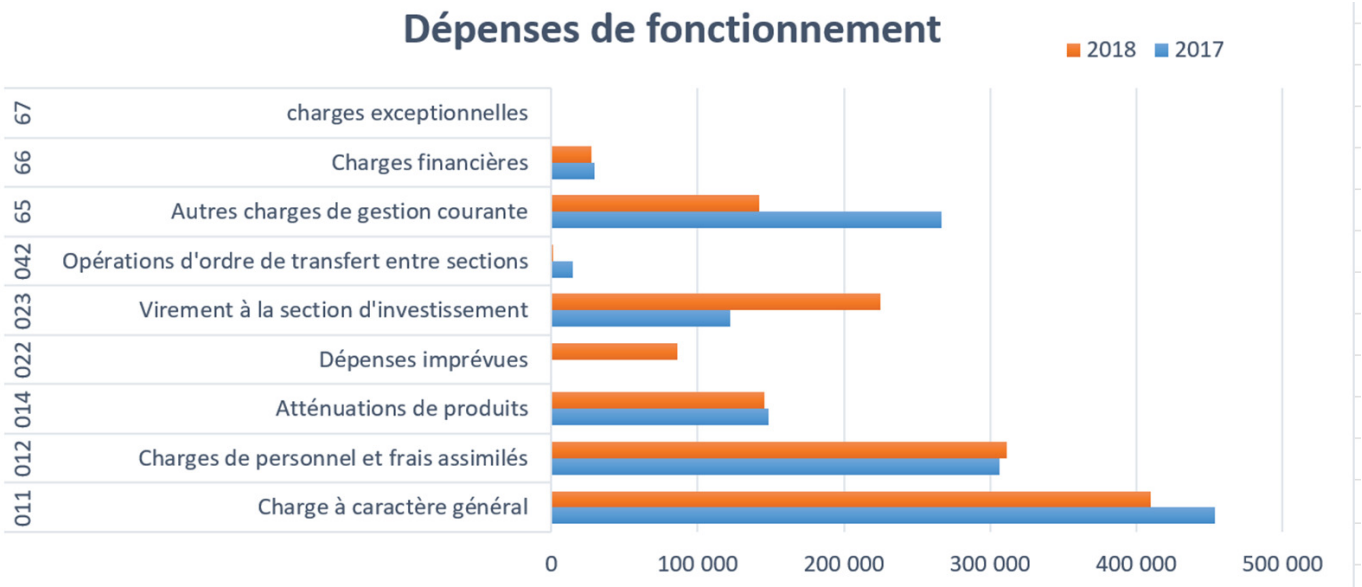

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 348 200 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 011 – Dépenses à caractère général
Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, les impôts fonciers, les primes d'assurances, les contrats de location et de maintenance, pour un montant de 409 800 € soit 30,40% des dépenses de fonctionnement, (- 9,7% par rapport aux prévisions 2017).

Chapitre 012 – Charges de personnel
Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel y compris l'assurance des risques statutaires (essentiellement décès, invalidité et accident du travail). Pour un montant de 311 600 €, ce chapitre représente 23,11% des dépenses de fonctionnement. La commune compte 5 agents à temps complet et 10 agents à temps partiel.

Chapitre 014 – Atténuations de produits
Il s'agit principalement de l'attribution de compensation reversée à la communauté de communes des Collines du Perche au titre du transfert des compétences, comprenant en plus le dégrèvement jeunes agriculteurs, soit 145 500 € par an, représentant 10,79% des dépenses de fonctionnement. De même, est inscrit à ce chapitre le FPIC.
Qu'est-ce que le FPIC ? Mis en place en 2012, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
Ce chapitre représente 10,53 % des dépenses de fonctionnement soit 142 014 € (-46,70% par rapport à 2017). Sont prévus :

- le contingent du service incendie : 24 634 € pour 2017 soit 23,11 € par habitant,
- les contributions aux syndicats intercommunaux pour un montant global de 7 500 €,
- les versements des indemnités des élus : 89 080 € soit 6,61% des dépenses de fonctionnement,
- les subventions de fonctionnement aux associations soit 12 000 € ,
- les créances admises en non-valeur ou créances éteintes.

Chapitre 66 – Intérêts de la dette
Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette, soit 27 000 € pour l'année 2018 (- 9,12% par rapport à 2017), ce qui représente une charge de 25,33 €/habitant.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement
Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 225 000 €, montant déterminé en fonction du programme d'investissement.

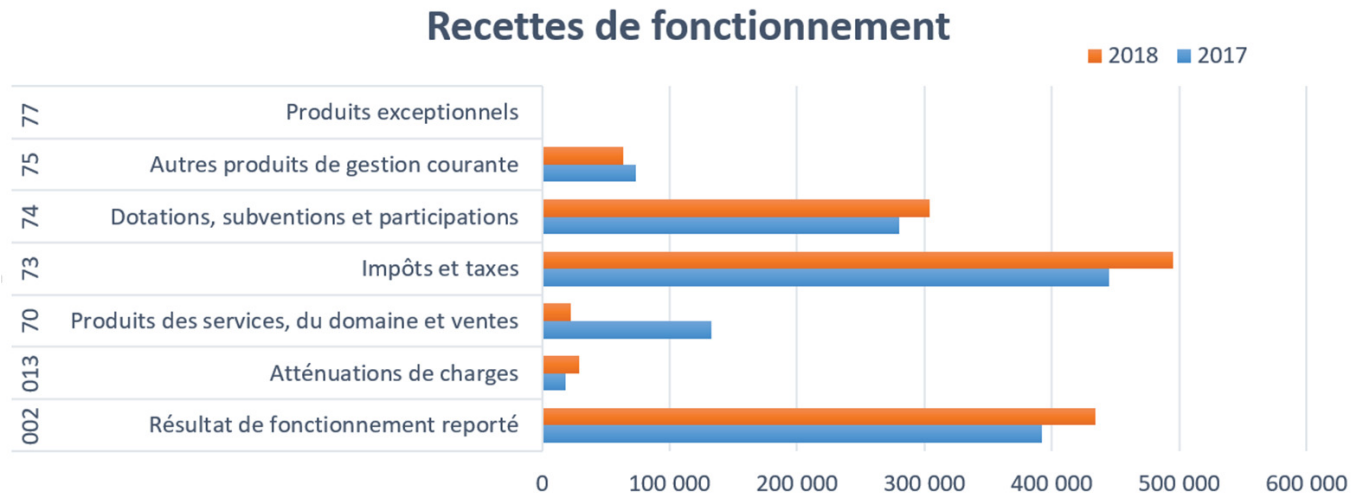

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 1 348 200 €.
Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 73
Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 36,72% des ressources de la commune soit 495 000 €.
La commune reverse une part de cette fiscalité à hauteur de 129 500 € à la communauté de communes des Collines du Perche (voir chapitre 014 – atténuations de produits).

Fiscalité directe locale de la commune nouvelle.
La commune nouvelle doit instituer une procédure d'intégration progressive des taux et en fixe la durée dans la limite de 12 ans. La durée ne pourra être modifiée ultérieurement. Elle peut être différente selon la taxe concernée.
Le conseil municipal a donc décidé de lisser les taux d'impositions issus des communes historiques sur la durée maximum autorisée de 12 ans pour les trois taxes.
La réglementation prévoit l'application d'un coefficient d'harmonisation par commune historique et par année pendant toute la durée du lissage des taux.

La commune a voté les Taux Moyens Pondérés suivants :
TH = 12,04% - TFB = 18,63% - TFNB = 42,75%

FISCALITE DIRECTE LOCALE

Catégories	Bases définitives 2017	Taux 2017	Produit fiscal perçu 2017	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produit fiscal attendu 2018	Variation 2017/2018
Taxe d'habitation	1 278 696	12,04	153 955	1 298 000	12,04	156 279	2 324
Taxe foncière bâtie	782 514	18,63	145 782	796 900	18,63	148 462	2 680
Taxe foncière non bâtie	307 662	42,75	131 526	311 400	42,75	133 124	1 598
			431 263			**437 865**	**6 602**

Taux de la taxe d'habitation applicable en 2018 pour chaque commune déléguée, tenant compte du coefficient d'harmonisation :

Commune	Taux TH 2017	Taux TH 2018
Arville	12.54	12.50
Oigny	9.10	9.33
Saint-Agil	14.11	13.95
Saint-Avit	9.10	9.33
Souday	12.33	12.31

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties applicables en 2018 pour chaque commune déléguée, tenant compte du coefficient d'harmonisation :

Commune	Taux TFB 2017	Taux TFB 2018
Arville	16.83	16.97
Oigny	13.33	13.74
Saint-Agil	22.24	21.96
Saint-Avit	13.37	13.77
Souday	19.82	19.73

Taux de la taxe foncière non bâtie applicables en 2018 pour chaque commune déléguée, tenant compte du coefficient d'harmonisation :

Commune	Taux THNB 2017	Taux THNB 2018
Arville	49.74	49.20
Oigny	32.89	33.65
Saint-Agil	52.49	51.74
Saint-Avit	33.88	34.56
Souday	42.00	42.06

Lors de la séance du 24 septembre 2018, le conseil municipal a décidé d'harmoniser l'abattement général à la base (AGB) facultatif à hauteur de 8% de la valeur locative moyenne des logements de la commune. De plus, les foyers fiscaux pour charge de famille bénéficieront de l'abattement général à la base (AGB) de droit de 10% de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge et de 15% pour chacune des personnes à charge suivantes. Ces mesures seront applicables à compter du 1er janvier 2019.

Chapitre 74

Le deuxième poste le plus important est celui des dotations et participations pour un montant de 303 928 € soit 22,54% des recettes de fonctionnement.

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est égale à la somme perçue en 2017 majorée de 5% compte tenu de la création de la commune nouvelle.

Ce chapitre comprend les dotations nationales de péréquation, de solidarité rurale et les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux. La commune nouvelle ne percevra plus de la dotation d'élu local soit – 11 848 € par contre elle a obtenu la dotation dite « bourg centre », d'un montant de 85 547 € pour 2018 et bénéficiera d'une stabilité financière pendant 3 ans.

Chapitre 70

Ce chapitre correspond aux produits des services, du domaine pour un montant de 22 050 € soit 1,64% des recettes. Il comprend :

- les concessions dans le cimetière,
- la redevance d'occupation du domaine public,
- les locations de salles communales.

Chapitre 75

Le produit des domaines et de gestion courante qui représente 4,71% des recettes de la commune s'élève à 63 500 €, ce poste comprend principalement l'encaissement des loyers.

Chapitre 76 – Produits financiers et Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, les produits financiers et exceptionnels.

Chapitre 013

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et tout particulièrement, les participations de la Poste au salaire de l'agent affecté au fonctionnement de l'Agence Postale Communale (soit 1 144 € alloué par mois) ainsi que le remboursement des salaires des agents mis à la disposition du service eau et assainissement. La prévision budgétaire 2018 est de 29 000 €.

Chapitre 002

Il correspond au report de l'excédent de fonctionnement cumulé 2017 soit 434 122 €, déduction faite de la part affectée à la section d'investissement en 2017 soit 102 200 € au C/1068.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 840 809 €.

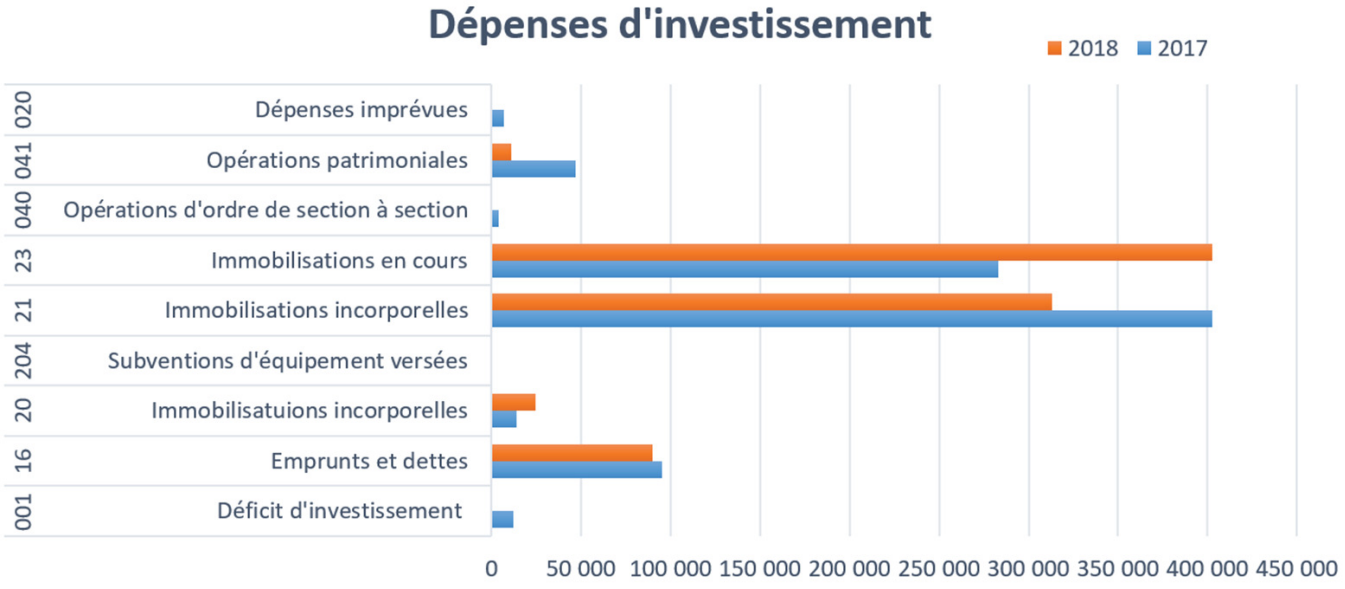

Les dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2018 sont :

- Remboursement de la dette : 90 000 € contre 95 418 € en 2017 (- 5,68% par rapport à 2017), soit 84,42 € / habitant. Le capital restant dû au 01/01/2018 est de 829 432,74 € représentant un encours moyen de 778 € par habitant.
- Logiciels informatiques : 4 500 €
- Etudes : 20 000 €

Le programme de travaux de 2018 se décompose comme suit :

- Travaux de voirie répartis sur 4 communes déléguées : 240 000 €
- Réseaux d'électrification : 8 000 €
- Panneaux de signalisation : 7 500 €
- Matériel voirie: 19 855 €
- Informatique : 19 200 €
- Mobilier et autres : 7 404 €
- Travaux Grange de Saint Agil : 302 400 €
- Autres opérations d'ordre patrimoniales : 11 050 €
- Solde travaux salles communales : 1 900 €
- Statues Saint-Avit et autres : 9 000 €

Réserves pour autres investissements éventuels : 100 000 €

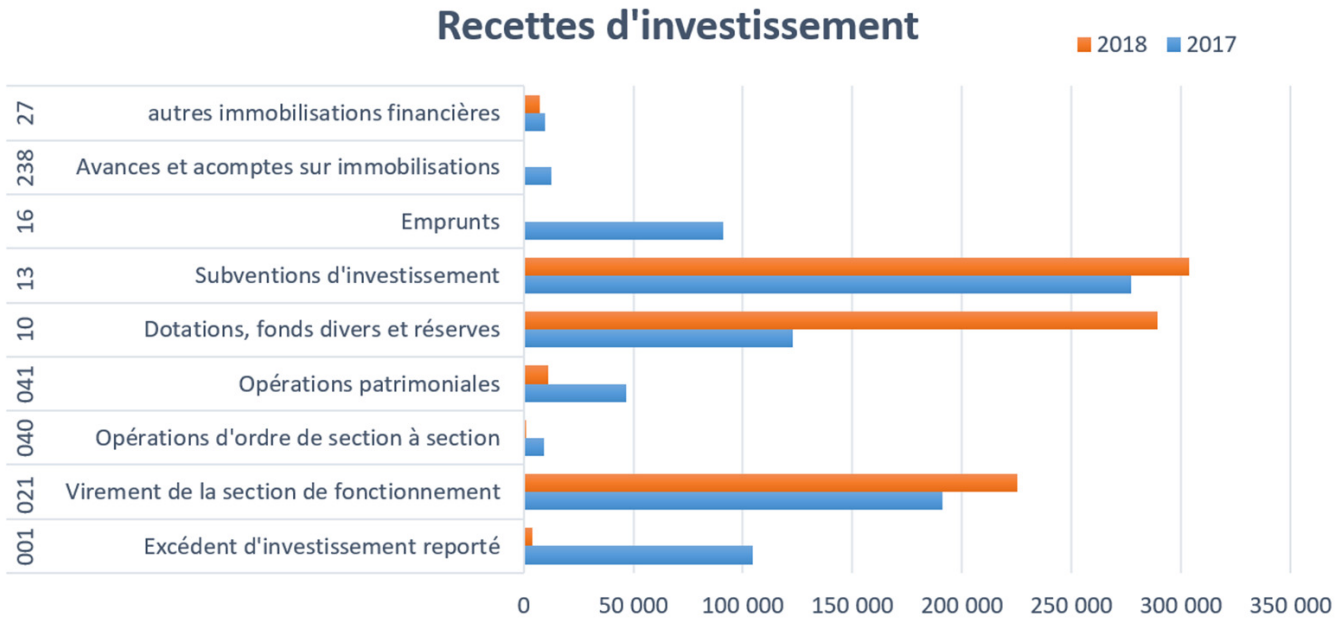

<u>Les recettes d'investissement</u> prévues au budget primitif 2018 sont :

- Le remboursement du FCTVA : 136 766 €, (année 2017 et 2018)
  La création de la commune nouvelle permet de récupérer le FCTVA l'année N.
- Dons et legs : 50 081€ (Travaux Grange)
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 102 200 €
- Excédent d'investissement 2017 reporté : 3 960 €
- Virement de la section de fonctionnement : 225 000 €
- Autres opérations immobilières : 7 200 €
- Opérations d'ordre : 11 876 €

<u>Les subventions inscrites au BP 2018</u>

- Subvention de l'Etat (Direction des Affaires Culturelles) : 2 116 € (tableau + statues église)
- Réserve parlementaire : 16 321 € (Grange + monument aux morts)
- Région au titre du Contrat de Pays : 87 500 € (salle communale + Grange St Agil)
- Département au titre de la DSR : 97 960 € (voirie) et 12 800 € (informatique)
- Département au titre de la conservation des antiquités d'art : 689 € (tableau + statues église)
- Département au titre de la protection du patrimoine (Grange) : 21 435 €
- Etat au titre de la DETR : 64 689 € (Grange + salle)

TARIFS 2019

.

Du 15/04 au 14/10	Salles communales					
	Capacité maximale : 49 personnes				215 pers.	45 pers.
	Arville rue des Templiers	Oigny rue de la Vallée	Saint-Avit rue de la colline	Saint-Agil rue des Chevaliers	Souday salle communale	Souday Sainte Thérèse
Réunion, vin d'honneur	35	25	25	40	72	
Location 1 journée	43	25		50	170	32
Location 1 Week-end	103	85		125	255	

.

Du 15/10 au 14/04	Salles communales					
	Capacité maximale : 49 personnes				215 pers.	45 pers.
	Arville rue des Templiers	Oigny rue de la Vallée	Saint-Avit rue de la colline	Saint-Agil rue des chevaliers	Souday salle communale	Souday Sainte Thérèse
Réunion, vin d'honneur	53	37	37	60	113	
Location 1 journée	73	55		80	210	64
Location 1 Week-end	133	115		155	310	
Location aux associations	35	25	25	40	72	32
	Il s'agit des associations extérieures au territoire de la Communauté de Communes des Collines du Perche (sans distinction de période)					
Location matériel	Barnum 5m x 12m = 130 € Location barnum + tables/bancs = 200 € l'ensemble Tables et bancs = 1 table et 2 bancs 10 € ou la totalité 12 tables + 24 bancs = 100 €					

.

	Concessions cimetière				
	Arville	Oigny	Saint-Avit	Saint-Agil	Souday
Terrain temporaire 30 ans	120	120	120	120	120
Terrain temporaire 50 ans	220	220	220	220	220
Cave-urne 30 ans			60	60	
Cave-urne 50 ans			110	110	
Columbarium case 30 ans				150	350
Columbarium case 50 ans				300	600
Dispersion des cendres	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Fourniture plaque	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Il s'agit d'une plaque avec une inscription normalisée sur la stèle (gravure à la charge de la famille)				

TRAVAUX 2018

(Montant HT)

Equipement informatique

Pour la mise en place du service administratif de la commune nouvelle, ont été installés au siège social (Souday) un serveur avec système de sauvegarde et trois ordinateurs de bureau dont un installé à la mairie déléguée de Oigny.

De même, du matériel de bureautique destiné aux réunions de conseils et des commissions à savoir un ordinateur portable, un vidéo-projecteur avec écran de projection a été acquis.

Un tableau numérique a été installé dans une classe de l'école primaire.

Le coût de ces équipements s'élève à 16 025 € HT, financé par le Département au titre de la Dotation Solidarité Rurale (DSR) 2018 pour un montant de 12 800 € et autofinancé à hauteur de 3 225 € HT.

Des travaux de voirie ont été effectués sur quatre communes déléguées.

Arville - confection d'un tapis en enrobé sur le chemin du Coureil : 40 639 €

Saint-Agil - confection d'un enrobé sur les trottoirs rue du Bourg Neuf, pose de bordures de trottoirs rue des Chevaliers, réalisation d'enrobés en partie sur la place de La Pompe : 31 706 €

Saint-Avit - aménagement du centre bourg (réalisation de trottoirs + enrobé place du Monument) : 45 657 €

Souday - Confection d'un enrobé sur la voie communale de La Cour et celle du Bordage : 69 674 €

Eclairage public :

Saint-Agil - Installation de points lumineux rue du Bourg Neuf et d'une horloge astronomique : 4 230€

Souday - Extension du réseau public rue des Jardins (programme 2017) : 2 220 €

Panneaux de signalisation : Installation de panneaux aux entrées de bourg et d'indications de lieu-dits : 5925 €.

Ces travaux s'élèvent à 200 051 €, financés par la DSR 2018 pour un montant de 97 960 € et autofinancés à hauteur de 102 091 €.

Grange de St Agil

Ce programme de travaux, validé par le conseil municipal de Saint-Agil en 2017, consistait principalement à l'isolation de La Grange par l'extérieur afin de conserver le caractère architectural de l'intérieur du bâtiment, l'installation d'un chauffage permettant l'accueil de résidence en période hivernale, avec création d'un espace de vie.

Le montant des travaux budgétisé s'élève à 251 993 € et financés par 74,5 % de subventions publiques (194 619 €) et 22,20 % de fonds privés (58 000 €), il restera à la charge de la collectivité 8 625 € soit 3,30 % de la dépense.

Au 31 décembre 2018, le montant des travaux payés s'élève à 235 940 € HT. L'opération a été réceptionnée en décembre, une somme de 16 000 € sera reportée en 2019 pour le paiement du solde des marchés.

Le raccordement au réseau d'assainissement collectif a été pris en charge en totalité par la communauté de communes des Collines du Perche pour un montant de 3 358 €.

Cimetière de Souday :

Création de deux allées dans le cimetière : 6 822 €

Salle communale de St Agil :

Achèvement du programme 2017 (pose de stores aux fenêtres) : 643 €

Eglises :

Installation d'une chaîne de volée de la cloche de St Agil : 496 €

Restauration en cours de statues de St Avit

Achat d'équipements et matériel :

Drapeau de commémoration pour la commune déléguée d'Arville : 805 €

Débroussailleuse et tronçonneuse : 1 440,50 €

Achat de guirlandes pour les communes déléguées de Souday, Oigny et Saint-Avit : 1 111 €

Le régime fiscal des communes nouvelles permet à la collectivité de percevoir le fonds de compensation de la TVA (remboursement TVA) trimestriellement l'année N sur les travaux d'investissement exécutés au cours de l'année, contrairement aux communes qui le perçoivent annuellement l'année N+1 ou N+2. A titre indicatif, Couëtron-au-Perche bénéficie du remboursement du FCTVA à hauteur de 79 522 € pour les travaux de 2018.

Tout au long de l'année 2018, le conseil municipal et les commissions ont travaillé sur l'harmonisation des contrats issus des communes historiques : location de photocopieur, fourrière animale, contrôle des assainissements non collectifs, les tarifs communaux (salles communales, cimetière, eau, assainissement), le transfert du personnel communal….

PROJETS 2019

L'année 2019 sera consacrée à

- L'harmonisation des contrats d'assurances des biens communaux, responsabilité civile et protection juridique ainsi que les assurances statutaires soit plus de 30 contrats actuellement en cours.
- L'harmonisation des contrats de téléphonie et internet.
- Mise en place d'un agenda accessibilité : il s'agit d'élaborer un dossier répertoriant l'ensemble des bâtiments communaux et voies devant être mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite (loi n°2005-102 du 11 février 2005).
- Mise en place d'un contrat de location pour l'utilisation de matériels (robots de tonte pour le terrain de loisirs et stade de Souday) et outillages sur batteries.
- La mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) alloué au personnel communal.
- Un audit/diagnostic des réseaux d'éclairage public sur l'ensemble du territoire, cette étude est financée par le SIDELC et permettra ainsi d'obtenir des financements lors de travaux de modernisation de l'éclairage public afin de les rendre plus efficace, plus économe et réduire ainsi la facture énergétique et plus respectueux de la biodiversité en luttant contre la pollution lumineuse.
- Ouvrir un espace de coworking, espace de travail numérique partagé sur la commune de St Agil, permettant aux professionnels d'exercer leur métier en télétravail.
- Suivi du déploiement de la fibre optique sur le territoire au cours de l'année 2019 avec financements éventuels dans le cas d'enfouissement en partie de la fibre.

En investissement, sont prévues les opérations suivantes :

- Diagnostic des travaux à envisager sur l'église de Oigny avec sécurisation du clocher
- Travaux de voirie sur la voie communale de la Thèverie (Arville), voie communale de La Saisonnière et bordures de trottoirs rue des Chevaliers (Saint-Agil)
- Acquisition de matériels roulants :
  - Un tracteur avec chargeur
  - Un camion benne et remorque
  - Un véhicule utilitaire

Une demande de Dotation de Solidarité Rurale a été déposée auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2019 pour financer ce programme.

- Remplacement des systèmes de chauffage électrique « énergivore » par de nouveaux radiateurs plus économiques dans les bâtiments suivants : vestiaires du stade, salle Ste Thérèse (Souday) et bureaux dans l'ensemble immobilier rue des Chevaliers (St Agil)
- Réhabilitation du logement communal situé sur la commune de Oigny
- Travaux de peintures et réfection des façades des logements communaux rue de la Poste (Souday)

LOGEMENTS COMMUNAUX A LOUER

Commune déléguée de Saint-Avit

Maison T3 d'une surface de 70 m² avec chauffage électrique, cour et garage situés 2 impasse de La Fontaine.
Montant du loyer mensuel : 320 € + taxe ordures ménagères facturée annuellement sur présentation d'un décompte établi par la collectivité.

Commune déléguée de Saint-Agil

Logement T2 d'une surface de 49 m² avec chauffage électrique et garage, situés 2 place de la Poste.
Montant du loyer mensuel : 230 € + taxe ordures ménagères facturée annuellement sur présentation d'un décompte établi par la collectivité.

Commune déléguée de Souday

Studio accessible PMR d'une surface de 30 m² avec chauffage gaz et emplacement parking, situé 6 bis rue de la Poste.
Montant du loyer mensuel : 160 €, majoré des charges locatives fixées à 10 € par mois correspondant à l'entretien de la chaudière et à la taxe des ordures ménagères.

Commune déléguée d'Arville

Logement T2, d'une surface de 54 m² avec chauffage électrique sans garage, situé 7 route St Jacques de Compostelle.
Montant du loyer mensuel : 230 € + taxe ordures ménagères facturée annuellement sur présentation d'un décompte établi par la collectivité.

Service d'adduction d'eau potable

La fusion de nos communes porte le constat qu'il y a une disparité entre les services d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

La distribution de l'eau potable sur notre territoire communal est assurée différemment selon la commune déléguée que vous habitez :

SAINT-AGIL et SOUDAY
Régie Communale
Commune déléguée de Saint-Agil : 02 54 80 94 13
Commune déléguée de Souday : 02 54 80 93 18
mairie@couëtronauperche.fr
Horaires d'ouverture :

- Saint-Agil : Mardi de 14h à 18h et le vendredi de 8h30 à 12h
- Souday : Lundi et Mercredi de 10h à 12h et Vendredi de 16h à 18h

SAINT-AVIT
Syndicat Adduction Eau Potable AQUAPERCHE
6 Grande rue 41170 Le Gault du Perche
Tél. : 02 54 80 17 21
Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi et jeudi de 13 h à 17 h
- Mercredi de 8 h à 12 h
- Vendredi de 13 h à 15 h

ARVILLE et OIGNY
Syndicat d'AEP de la Fontenelle, le Poislay, Arville, Oigny
Mairie de la Fontenelle
13 rue de la mairie - 41270 La Fontenelle
02 54 80 51 32
mairiedelafontenelle@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :

- Mardi de 9h à 12h
- Vendredi de 14h à 16h

En cas de déménagement ou pour tous changements de situation
merci de prendre contact auprès du service concerné.

TRAVAUX EAU 2019

ETUDE PATRIMONIALE

Une étude patrimoniale sera réalisée à partir de 2019 pour les deux réseaux de Saint-Agil et Souday. Le coût est estimé à 90 000 € financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Cette étude est indispensable pour l'avenir. Elle a pour but d'améliorer la connaissance des réseaux, d'exploiter les ressources en eau en maîtrisant les pertes, identifier plus rapidement les fuites d'eau et de programmer les travaux de renouvellement de canalisations à plus ou moins long terme.
En amont de cette étude, dès janvier 2019, La société SUEZ-Lyonnaise des eaux installe des compteurs sectoriels et leurs systèmes de télégestion. Elle pose 5 compteurs à Souday pour la somme de 55 659 € et 3 compteurs sont installés à saint-Agil pour 38 437 €. La totalité des travaux est subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

CANALISATION « LE PATOUILLARD »

La canalisation allant du bourg de Souday à la route de Vibraye est en mauvais état. Son remplacement se fera par tranche sur plusieurs années. En 2019, après avoir chiffré et phasé ce programme de travaux, le cabinet d'études VIATEC de Vendôme fera procéder à la pose d'une nouvelle canalisation entre le lieudit « Le Patouillard » et le carrefour de la route de la Cour. 320 m de canalisations seront posés en passant sous le pipeline, sous la rivière et la départementale, les travaux sont estimés à 75 000 € H.T, ils seront financés en totalité par la commune.

Service assainissement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les 5 communes disposent d'un zonage d'assainissement (Il s'agit de définir la répartition sur le territoire de chaque commune déléguée des zones d'assainissement collectif et non collectif). Les études de Saint-Agil, Saint-Avit et Souday sont validées. Le zonage d'Arville est validé mais n'a pas été suivi de travaux (22 habitants en centre bourg), le zonage de Oigny (30 habitants en centre bourg) n'a pas été validé.
Il est nécessaire de réviser les zonages d'Arville et Oigny et intégrer les zonages des 3 autres communes historiques.
La procédure de révision sur l'ensemble du territoire de la commune débutera en 2019 après avoir sollicité une aide financière auprès de L'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans le cadre de la fusion de nos communes, un SPANC sera créé (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour l'ensemble du territoire. Le SPANC a pour rôle de gérer le contrôle des assainissements non collectif.
Les installations individuelles doivent être contrôlées soit lors de la vente du l'immeuble soit lors d'une nouvelle installation ou travaux sur l'installation existante.
Nous vous remercions de contacter les mairies déléguées de la commune lors de la vente d'une habitation ou lorsque que vous réalisez des travaux sur votre assainissement individuel.

.

TARIFS 2019	Assainissement				
(soumis à la TVA)	Arville	Oigny	Saint-Avit	Saint-Agil	Souday
Abonnement annuel au service			20 €	61 €	20 €
Redevance assainissement	0,47 / m3	0,39 / m3	0,85 / m3	2,25 / m3	0,85 / m3
Redevance assainissement (non compris dans le nouveau réseau)				0,79 / m3	
Redevance réseau de collecte /m3	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0,18 €
Heure de travail	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €

.

TARIFS 2019	EAU	
(soumis à la TVA)	Saint-Agil	Souday
Abonnement annuel compteur 15m/m	51 €	45 €
Abonnement annuel compteur 20m/m	66 €	47 €
Abonnement annuel compteur 25, 30 et 40 m/m	95 €	50 €
Consommation / m3	1,17 € / m3	0,76 € / m3
Redevance préservation ressource en eau	0,05 € / m3	0,05 € / m3
Redevance pollution domestique (facturation AEP)	0,30 € / m3	0,30 € / m3
Heure de travail	25 €	25 €
Pose-dépose-mutation d'un compteur	25 €	25 €

Le Syndicat des Rivières des Collines du Perche

Le Syndicat des Rivières des Collines du Perche a réalisé au mois d'aout son premier chantier de renaturation sur le ruisseau de la Grande Vallée (principal affluent du Couëtron) au lieu-dit Le Patouillard sous la maitrise d'œuvre de son technicien de rivières Félix TAMBURINI.

Ce chantier vise à répondre aux enjeux de restauration de la continuité écologique du ruisseau et des habitats aquatiques tout en améliorant l'aspect paysagé du site.

Financement du projet :

80 % agence de l'eau Loire-Bretagne

20 % Région Centre Val-de-Loire

Le syndicat lancera l'année prochaine son contrat territorial milieux aquatiques (2019-2023) visant à améliorer la dynamique naturelle des rivières Grenne et Couëtron.

Pour plus de détails contacter le Syndicat des Rivières des Collines du Perche au 02 54 72 76 77

Suite à la fusion des syndicats de riviéres du Couëtron et de la Grenne effective au 1er janvier 2018, la gestion administrative de ce nouveau syndicat est assurée par le secrétariat de la Mairie de Couëtron au Perche.

Balayage des rues et trottoirs

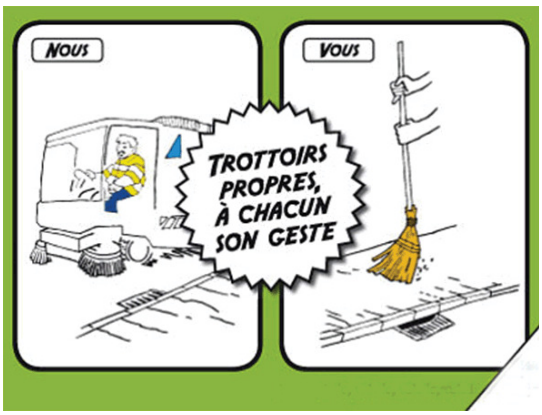

Vous trouverez ci-après les dates de passages 2019 concernant le balayage des communes de Souday et St Agil :

Mardi 14 mai
Mardi 18 juin
Mardi 16 juillet
Mardi 20 aout
Mardi 17 septembre
Mardi 22 octobre
Mardi 19 novembre
Mardi 17 décembre

La commune dispose d'un contrat pour le balayage des rues, places et carrefours des communes déléguées de Saint-Agil et Souday (contrats existants auparavant dans ces 2 communes historiques avant fusion). Pour une meilleure efficacité du service et suivant le calendrier ci-dessous, nous vous incitons à procéder, quelques jours avant la date de passage de la balayeuse mécanisée, au nettoyage de la partie de trottoir située face à votre habitation et à ne pas stationner votre véhicule personnel dans la rue ou sur les places.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNEE !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent : Le compostage domestique, le broyage et le paillage, le mulching et surtout **LA DÉCHÈTERIE !**

A défaut, le brûlage sur place peut être toléré aux conditions suivantes :

- Elle ne doit, en aucun cas, entrainer un trouble du voisinage.
- Ne pas créer de risques pour la sécurité routière
- Ne pas introduire un risque d'incendie, A cet égard, tout brulage est strictement interdit en période de sécheresse
- Une telle pratique doit restée limitée

En région Centre-val de loire retrouvez plus d'informations et d'outils pédagogiques sur :
www.centre.ademe.fr

Les Animaux Errants

La responsabilité des propriétaires d'animaux errants :
L'article 1385 du code civil prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques.
Le propriétaire d'un animal est le responsable du dommage que l'animal a causé.

Il est également demandé aux propriétaires ou aux gardiens d'animaux de veiller à ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs, parkings et aires engazonnées.

LES BRUITS DE VOISINAGE

L'arrêté préfectoral du 26 novembre 1999, affiché en mairie, prescrit que tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.
L'article 6 précise qu'en matière de bricolage ou de jardinage, les travaux ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- Les travaux bruyants des chantiers sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20h à 7h les jours ouvrables.

Afin de constituer un fichier fiable des adresses mails des habitants de notre nouvelle commune, nous vous remercions de nous envoyer « un petit message » à l'adresse suivante :
mairie@couetronauperche.fr
Nous pourrons ainsi échanger et vous transmettre toutes informations utiles en prenant soin de ne pas diffuser votre adresse de messagerie. Les adresses mails historiques des communes déléguées seront caduques au 31 mars 2019.

Vie associative

Les associations

	NOM	Contact	Coordonnées
OIGNY	Cloché penché	Gourdet Claudine	02 54 80 94 09
SAINT AGIL	GIC du Couetron	Fernandez Jean Claude	gic.couetron@orange.fr
SAINT AGIL	Club de l'amitié	Besse Guiliane	02 54 80 94 10
SAINT AGIL	Cheptel Aleikoum	Ayad Majida	02 54 89 74 36
SAINT AGIL	Comité des Fêtes	Guillot Laura	06 78 92 83 70
SAINT AGIL	La Boite à Equ'idées	Malabry Marie Lucile	06 28 52 21 18
SAINT AGIL	L'Echalier	VIOLANTE Florent	02 54 89 81 52
SAINT AGIL	MACA	Gouriellec Patrick	02 54 80 85 23
SAINT AGIL	Unicornis	Malabry Joël	06 15 34 68 03
SAINT AGIL	Syndicat d'initiative	Fusil Jean Pierre	02 54 80 95 71
SAINT AVIT	Carrefour de la colline	Tremblin Alain	alain.tremblin@orange.fr
SOUDAY	ACPG	Helière Annick	02 54 89 99 10
SOUDAY	Amicale du 3eme age	Pupulin Louis	02 54 80 79 39
SOUDAY	Entre Momes	Aubert Nadine	entremomes@laposte.net
SOUDAY	Eveil de Souday	Granger Philippe	06 19 85 47 24
SOUDAY	GIASC Baillou-Souday	Granger Jacques	grangerjacques1@orange.fr
SOUDAY	La Gaule Couëtronaise	Aubert Michel	02 54 80 88 01
SOUDAY	La Soudaysienne - foot	Questel Sébastien	539676@lcfoot.fr
SOUDAY	La Soudaysienne - gym	Grenet Virginie	aurelien.virginie41@gmail.com
SOUDAY	Sapeurs Pompiers	Cheron Anthony	
SOUDAY	Syndicat d'initiative	Helière Jacky	02 54 89 99 10
SOUDAY	UNCAFN	Buron Marcel	02 54 80 93 39

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE COUËTRON-AU-PERCHE

La nouvelle amicale de Couëtron-au-Perche a été créée le 8 août 2018. Le bureau se compose de 5 personnes, Anthony Cheron en tant que Président, Mathieu Beauchamp Vice-Président, Julien Lebarbier Secrétaire, Christian Lecomte Vice-Secrétaire, et Benoit Quinet notre trésorier.

La caserne se compose de 20 pompiers pour couvrir 3 communes (Couëtron au Perche, le Plessis-Dorin et Valennes en département limitrophe).

Durant l'année 2018, notre centre d'intervention a effectué 65 interventions : 50 assistances à personnes, 4 accidents de la circulation, 2 accidents de sport, 2 accidents de travail, 2 feux de récoltes et végétation et 5 opérations d'ordre divers.
Lors de la cérémonie du 11 Novembre, 10 Pompiers ont été mis à l'honneur pour 3 remises de grades dont un départ en retraite ainsi que 7 médaillés pour 10, 20 et 30 ans de service.

Merci de vos dons et de votre accueil lors de la distribution de nos calendriers.
Nous vous souhaitons tous nos vœux de bonheur pour l'année 2019.

AGENDA 2019

QUEL MOIS ?	QUEL JOUR ?	QUOI ?	AVEC QUI ?	OU ?
FEVRIER	Dimanche 3	Après midi jeux	Carrefour de la colline	Saint-Avit
MARS	Dimanche 1	Théatre	Eveil de Souday	Souday
	Samedi 9	Théatre/humour - La convivialité	L'Echalier - La Grange	Saint-Agil
	Samedi 9	Comptage de gibiers	GIC du Couëtron	Saint-Agil
	Dimanche 10	Loto pour enfants	Entre-Mômes	Souday
	Samedi 16	Comptage de gibiers	GIC Souday/Baillou	Souday
	Jeudi 21	Concours de belote	Amicale du 3ème age	Souday
	Samedi 23	Repas	Carrefour de la colline	Saint-Avit
	Vendredi 29	Film spectacle - La veillée	L'Echalier - La grange	Saint-Agil
AVRIL	Dimanche 7	Randonnée pedestre	Syndicat d'initiative	Souday
	Dimanche 21	Salon des vins naturels	Comité des fêtes	Saint-Agil
	Vendredi 26	Théatre - Jardin secret	L'Echalier - La Grange	Saint-Agil
	Dimanche 28	Repas des ainés de Couëtron	Commune	Souday
MAI	Dimanche 5	Brocante	Comité des fêtes	Saint-Agil
	Vendredi 10	Thé dansant	Syndicat d'initiative	Souday
	Dimanche 19	Brocante	Echo du clochet penché	Oigny
	Samedi 25	Musique - La belle autre	L'Echalier - La Grange	Saint-Agil
JUIN	Samedi 8	Bal Folk	Comité des fêtes	Saint-Agil
	Dimanche 16	Tournoi seniors	La Soudaysienne	Souday
	Vendredi 28	Théatre d'objet - Stéréoptik	L'Echalier - La Grange	Saint-Agil
	Samedi 29	Théatre d'objet - Stéréoptik	L'Echalier - La Grange	Saint-Agil
	Dimanche 30	Kermesse	Ecole	Souday
JUILLET	Samedi 6	Marché aux laines	Syndicat d'initiative	Souday
	Dimanche 7	Brocante	Syndicat d'initiative	Souday
	Dimanche14	Jeux l'après-midi	Carrefour de la colline	Saint-Avit
	Dimanche 14	Jeux l'après-midi, Feu d'artifice	Commune	Souday

AGENDA 2019

QUEL MOIS ?	QUEL JOUR ?	QUOI ?	AVEC QUI ?	OU ?
AOUT	Vendredi 30	Ciné-Couëtron	Stade Foot	Souday
	23, 24 et 25	Cirque	Maintenant ou jamais	Saint-Agil
SEPTEMBRE	Dimanche 1	Randonnée pédestre	Carrefour de la colline	Saint-Avit
	Dimanche 1	2ème Randonnée gourmande	La Soudaysienne	Souday
	Dimanche 15	32ème Stock-Car	Syndicat d'initiative	Souday
OCTOBRE	Samedi 19	Concours de belote	Amicale du 3ème age	Souday
	Dimanche 27	12eme Randonnée pédestre et VTT	La Soudaysienne	Souday
NOVEMBRE	Vendredi 15	Thé dansant	Syndicat d'initiative	Souday
DECEMBRE	Dimanche 1	Loto de Noêl	Amicale du 3eme age	Souday
	Dimanche 15	Fête de l'hiver	Comité des fêtes	Saint-Agil
	Dimanche 8	Prix des maisons fleuries	Syndicat d'initiative	Souday

Les élections européennes 2019

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen.

Les bureaux de vote sont conservés dans chacune des communes déléguées aux adresses suivantes :

Bureau de vote N°1 – Souday – 5 rue de la Mairie
Bureau de vote N°2 – Saint Agil – 3 rue des Chevalliers
Bureau de vote N°3 – Saint Avit – 4 rue de la colline
Bureau de vote N°4 – Oigny – 6 rue de la vallée
Bureau de vote N°5 – Arville – route Saint Jacques de Compostelle

Conformément à la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 et à l'article L.17 du code électoral, les demandes d'inscription sur la liste électorale peuvent être déposées au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour d'un scrutin. Pour l'année de transition 2019, les habitants de Couëtron-au-Perche ne figurant pas sur la liste électorale au 31 décembre 2018 ont la possibilité de s'inscrire au plus tard le samedi 30 mars 2019 pour le scrutin des élections européennes du 26 mai 2019.

Population - démographie

DEMOGRAPHIE 2018 (du 11 décembre 2017 au 31 décembre 2018)
(Reproduction des actes d'état civil enregistrés sur les communes déléguées)

Naissances

- **SOUDAY**

BARBEREAU Elsa	Le Mans	19/02/2018
BOUDET-AUVRAY Gabriel	Vendôme	19/03/2018
LEMAIRE Gabriel	Vendôme	29/06/2018
CALLU Jules	Vendôme	02/07/2018

- **SAINT-AGIL**

REUDET Odilon	Vendôme	12/11/2018
NEAL Soad	Vendôme	17/11/2018

Mariages

- **SOUDAY**

JACQUET Jérôme et SZESZOL Joanna	30/06/2018
MAUCOURT Dimitri et CATTEL Ludivine	11/08/2018
ANNICETTE Axel et ABENAQUI Liseberthe	06/10/2018

- **OIGNY**

THEPENIER Rémy et ROCHA Marie-France	07/07/2018

- **SAINT-AVIT**

WALLEZ Jean-Marc et POULAIN Danielle	03/05/2018
LEPROUST Christian et CASIMIR Marie	22/12/2018

- **SAINT-AGIL**

HENNEQUIN Aurélien et PERNE Lysiane	27/01/2018
CROSNIER Séverine et DOSSARD Laetitia	10/02/2018

- **ARVILLE**

BRASSELET Dimitri et BERNARD Amandine	09/06/2018

Décès

- **SOUDAY**

BRAY Bernard	Le Mans	28/12/2017
BRETEAU-DUVAL Marie-Thérèse	Vendôme	02/04/2018
OLIVIER René	St Calais	04/10/2018

- **SAINT-AGIL**

MAURICE Michel	Vendôme	22/11/2018

- **SAINT-AVIT**

RENARD Joël	St Avertin	22/11/2018

Fête de l'hiver 2018 - Saint Agil

Stock Car septembre 2018 - Souday

Brocante 2018 - Souday

14 juillet 2018 - Souday

Le site Internet de la commune

www.couetronauperche.fr

Le site de la commune nouvelle de Couëtron-au-Perche est maintenant en ligne.Il va s'étoffer au fil du temps. Toutes informations susceptibles d'être integrées dans le contenu, peuvent nous parvenir à l'adresse suivante : communication@couetronauperche.fr

L'équipe communication